

COURRIER DU MÉDECIN VAUDOIS

***Quel avenir pour
la Faculté de médecine?***

REVUE DE LA
SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

2
MARS
2003

Axotide®: Nébuliseur-doseur, Disk/Diskhaler, Diskus (inhalateur pulvérisant multidoseur). **PA:** Fluticasone (ut Fluticasone propionate). **I:** *Adultes et enfants de plus de 1 an:* Traitement de base de l'asthme bronchique, thérapie au long cours. **P:** Axotide est exclusivement destiné à l'inhalation. *Adultes et adolescents de plus de 16 ans:* Dose initiale 0,10 mg-1,0 mg 2 fois par jour; dose d'entretien (dose standard) 0,10 mg-0,50 mg 2 fois par jour. *Enfants de plus de 1 an:* 0,10 mg 2 fois par jour. **CI:** Hypersensibilité à l'un des composants de l'Axotide. **PC:** La réponse au traitement devrait être surveillée à l'aide de tests d'exploration fonctionnelle respiratoire. En cas de nécessité d'augmenter la dose du β_2 -agoniste, reconsidérer le schéma thérapeutique et envisager une augmentation posologique de la corticothérapie. Chez un faible nombre de patients, l'inhalation de fortes doses (>1 mg/d) peut entraîner une baisse du taux de cortisol plasmatique, tandis que la fonction corticosurrénalienne et la capacité de réserve surrénalienne restent en général dans les limites de la normale. Dans des cas isolés, notamment chez les patients traités par des fortes doses quotidiennes (maximales) sur une longue période, une insuffisance corticosurrénale peut survenir. Une suppression prolongée de l'axe hypothalamo-surrénalien peut éventuellement provoquer des effets secondaires systémiques. On arrêtera resp. réduira avec une grande prudence les doses de corticostéroïde chez les patients dont la fonction corticosurrénalienne est diminuée à la suite d'une corticothérapie au long cours, soit systémique, soit inhalée à doses élevées. Une prudence particulière est de mise avec les patients atteints de tuberculose pulmonaire active ou quiescente, ou de mycose pulmonaire. Catégorie de grossesse C. **EI:** Enrouement, infection à *Candida albicans* localisée à la muqueuse buccale et pharyngée, réactions d'hypersensibilité cutanée, bronchospasme paradoxal. **IA:** Prudence avec les inhibiteurs puissants connus de l'enzyme CYP3A4. Catégorie de vente B. Pour de plus amples informations veuillez consulter le Compendium Suisse des Médicaments.



L'Asthme Bronchique des enfants dès 1 année...

Axotide®

Propionate de fluticasone

... dès le début

Axotide 50 µg
Nébuliseur-doseur

Chez le nouveau-né et le petit enfant, utiliser le Babyhaler®, et dès 5 ans, le Volumatic® pour inhaler les sprays



GlaxoSmithKline

GlaxoSmithKline AG
Talstrasse 3-5
CH-3053 Münchenbuchsee
Tél. +41 (0)31 862 21 11
Fax +41 (0)31 862 22 00

Editorial

Quel avenir pour la Faculté de médecine?

Lausanne n'a jamais été Padoue, Pavie ni Montpellier, où affluaient, pendant des siècles les étudiants de toute l'Europe, cherchant l'enseignement des meilleurs maîtres. Néanmoins, à Lausanne ont pratiqué des médecins renommés et bien que la création de la Faculté de médecine soit tardive (elle remonte à la fin du XIX^e siècle), la réputation de la médecine lausannoise est restée très élevée. On venait en effet de l'étranger pour se faire soigner par les meilleurs médecins.

Un demi-siècle avant la fondation de notre Faculté de médecine, Tocqueville, observant la naissance des sociétés démocratiques, prévoyait qu'il n'y aurait plus de grandes lumières, mais seulement beaucoup de petites lumières. Cette prédiction pourrait s'appliquer également à la médecine lausannoise: les grandes lumières ont disparu depuis longtemps, et celles qui subsistent paraissent de plus en plus petites. On craint qu'elles ne s'éteignent.

La plupart d'entre nous sont issus de notre Faculté, part de l'Alma mater, avec laquelle nous entretenons des rapports filiaux et d'affection. Mais que va-t-elle devenir? Pourra-t-elle encore assurer un enseignement de bonne qualité aux générations futures, et un certain rayonnement? Quelles orientations lui donner? Faut-il, pour que les lumières ne s'éteignent pas, collaborer, ou même fusionner avec la Faculté du bout du lac, éternelle rivale?

Ce numéro du CMV, ainsi que le prochain, vous permettront d'en savoir plus sur l'avenir de la Faculté.

Dr Patrick-Olivier Rosselet

Sommaire

1 Editorial

3 Dossier

La Faculté de médecine à Lausanne, de 1890 à nos jours

L'Université crée une nouvelle Faculté de biologie et de médecine

Restructuration des études de médecine

Collaboration et synergie, l'avenir de la Faculté

8 Actualité

Oui à l'initiative sur l'égalité des handicapés!

La SVM crée un Centre de confiance

Suppression de l'obligation de contracter*

GMGV et GIV se sont dit oui

11 Courrier

14 Calendrier médical vaudois

Prochaines parutions

**COURRIER
DU MEDECIN
VAUDOIS**

N° 3/2003
9 mai 2003
(délai rédactionnel:
28 mars 2003)

N° 4/2003
4 juillet 2003
(délai rédactionnel:
23 mai 2003)

R.C PONT ASSURANCES S.À R.L.

(ASMAC MEDISERVICE en Romandie)

VA BEAUCOUP PLUS LOIN QUE

GÉRER VOTRE PORTEFEUILLE D'ASSURANCES ET VOUS
PROPOSER **LES MEILLEURS CONTRATS DISPONIBLES...**

POUR EN SAVOIR PLUS: **HTTP://WWW.RCPONT.COM**

ROUTE DE JUSSY 29, 1226 THÔNEX, TÉL. 022 869 46 20, FAX 022 869 46 21, E-MAIL: RPONT@RCPONT.COM

Notre métier ?

L'aide au diagnostic par l'analyse médicale

- Chimie clinique - Hématologie
- Cytogénétique - Biologie moléculaire
- Immunologie - Allergologie
- Microbiologie - Parasitologie
- Pathologie - Cytologie
- Sérologie

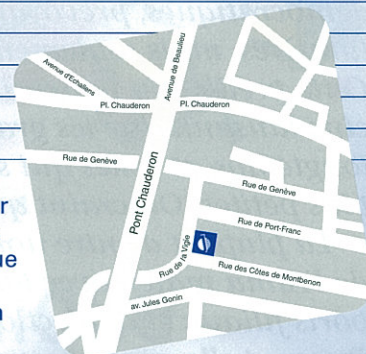
Biomédilab a déménagé afin de regrouper les différents départements d'analyses du laboratoire en un unique plateau technique opérationnel sur un seul étage.

Et comme un changement peut parfois en cacher un autre...

Biomédilab devient Unilabs Lausanne.

 **Unilabs**
Lausanne

www.unilabs.ch



5, Rue de la Vigie
Case Postale 936
1000 Lausanne 9
Tél. 021 321 40 00

cam geneve

Centrale romande d'achat pour le médical et le laboratoire
Installation de cabinets – Service après-vente médico-technique

Laissez-nous vous soigner!

ROMEDIC SA

Route Aloys-Fauquez 60 – Case 22 – 1000 Lausanne 8
Tél. 021 646 40 36 – Fax 021 646 62 68

Dossier

La Faculté de médecine à Lausanne, de 1890 à nos jours

Lausanne et le Pays de Vaud, depuis plusieurs siècles, étaient le terreau d'une importante tradition médicale, forte de personnalités majeures: Albrecht von Haller, Samuel-Auguste Tissot, Jean-André Venel, Mathias Mayor pour n'en citer que les figures les plus connues. Dans le courant du XIX^e siècle sont fondés dans le canton, et notamment à Lausanne, de nombreux établissements sanitaires (infirmiers de district, hôpitaux généraux, cliniques spécialisées, établissements privés), prémices du système hospitalier actuel, qui, au tournant du siècle, donneront à la ville, grâce à la présence de quelques noms fameux (César Roux, Jules Gonin, etc.), sa réputation de «Mecque médicale».

Ce n'est toutefois qu'en 1890 que le canton se dote d'une faculté de médecine (provoquant du même coup la transformation de l'ancienne Académie en Université). Cette création a lieu dans le sillage du grand mouvement de modernisation des études médicales et de professionnalisation de la médecine auquel on assiste durant la seconde moitié du XIX^e siècle, notamment en Suisse, où sont instaurés des examens fédéraux en médecine en 1877 et créées la plupart des facultés médicales actuelles. Douze professeurs (chargés des enseignements d'anatomie, de physiologie, d'histologie, de chirurgie, de médecine et pathologie interne, d'ophtalmologie, de

psychiatrie, de thérapeutique, de pathologie, d'obstétrique, de médecine légale et d'hygiène) constituent la première équipe de la Faculté de Lausanne. Celle-ci ne cessera dès lors de s'agrandir, en termes de nombre d'enseignants, d'étudiants, de bâtiments et d'institutions associées.

Tout d'abord située au bas du Bugnon, elle se déplace en 1959 dans la «Nouvelle Ecole de médecine», autour de laquelle se déploient les divers hôpitaux, cliniques spécialisées, laboratoires et bâtiments divers qui constituent aujourd'hui les lieux des activités de recherche et d'enseignement médical. D'une petite vingtaine d'enseignants à la fin du XIX^e siècle,

on est passé à la fin du siècle suivant à plusieurs centaines. Les quelques dizaines d'étudiants des débuts de la Faculté (il s'agissait alors en grande majorité d'étudiants étrangers) sont devenus plus d'un millier. Une telle croissance matérielle et humaine est le signe à la fois d'une demande sociale de plus en plus grande et de l'adaptation continue et nécessaire de la Faculté de médecine aux exigences et à la complexité toujours grandissantes de la science médicale au cours du XX^e siècle, à son éclatement en diverses spécialités, à la multiplication des savoirs et des techniques médicales.

*Professeur
Vincent Barras*

Pour en savoir plus:

Guy Saudan, «La médecine à Lausanne du XVI^e au XX^e siècle», Denges, 1991.
Eugène Olivier, «Médecine et santé dans le Pays de Vaud», 4 vol., Lausanne, 1939-1962.

L'Ecole de médecine de l'Université de Lausanne, à la Caroline, vers 1890.



Pour deux gynécologues à Genève (Carouge), à remettre tout de suite ou à convenir:

CABINET ULTRAMODERNE

2 bureaux, 3 consultations, ultrason, stérilisation, labo, etc.

Entièrement équipé, en pleine activité, situation idéale.

Pour renseignements, s'adresser à:
Espace Blanc SA, 2525 Le Landeron
M. J.-D. Oppliger, tél. 032 751 56 15
ou 079 637 10 39.

Photo: G. de Jongh, Lausanne



La nouvelle Ecole de médecine, vue de l'Ecole normale, Lausanne, 1959.

Quelques dates marquantes

- 1806 Hospice cantonal de la Mercerie
- 1811 Maison des aliénés au Champ-de-l'Air
- 1859 La Source, l'une des premières écoles de gardes-malades laïques au monde
- 1873 Cery, Asile des aliénés
- 1883 Hôpital cantonal du Calvaire
- 1887 Dispensaire médical
- 1890 Faculté de médecine
- 1904 Polyclinique médicale
- 1916 Maternité et clinique infantile
- 1918 Institut de physiologie
- 1935 Hôpital Nestlé
- 1942 Nouvel Institut de pathologie
- 1947 Pavillon chirurgical
- 1958 Nouvelle Ecole de médecine du Bugnon
- 1962 Bâtiment des laboratoires
- 1976 Institut de biochimie, ISREC et Institut Ludwig à Epalinges
- 1982 CHUV

Sept professeurs de la Faculté de médecine, croqués par B. Petrovic, 1929

- Gustave Delay (1873-1937), polyclinique médicale et chirurgicale
- Jean-Louis Nicod (1895-1983), anatomie pathologique
- Nicolas Popoff (1880-1959), histologie et embryologie
- Henri Preisig (1875-1952), psychiatrie
- Edwin Ramel (1895-1941), dermatologie
- Rodolphe Rochat (1894-1971), gynécologie et obstétrique
- Alfred Rosselet (1887-1950), radiologie

De gauche à droite et de haut en bas



B. PETROVIC

L'Université crée une nouvelle Faculté de biologie et de médecine

L'Université de Lausanne innove. Pour la première fois depuis près d'un siècle, de nouvelles facultés vont être créées en son sein, sous réserve de la prochaine décision du Grand Conseil.

L'une d'elles portera le nom de Faculté de biologie et de médecine, l'autre de Faculté des géosciences et de l'environnement. La première résulte de la réunion de l'ancienne Faculté de médecine avec la Section de biologie de la Faculté des sciences; la seconde, de la fusion de la Section des sciences de la terre de la Faculté des sciences avec l'Institut de géographie de la Faculté des lettres. L'ouverture de ces nouvelles facultés est prévue dès le 1er octobre 2003.

Pourquoi ces réaménagements? Une réponse (trop) simple se limite à invoquer les modifications résultant du transfert des Sections de chimie et de physique, et de l'Institut de mathématiques, à l'EPFL, dans le contexte du projet triangulaire UNIL-EPFL-Uni Genève annoncé en octobre 1998. Ces transferts changent évidemment la taille et l'équilibre de la Faculté des sciences. Dès le printemps 2000, cette situation nouvelle a été analysée et largement discutée au sein de l'UNIL, notamment par des groupes de travail des facultés concernées, et l'option retenue a été de restructurer ces deux sections au sein de deux nouvelles facultés. Les aspects considérés par ces groupes incluaient l'enseignement, la recherche, la formation postgraduée et continue, les activités de service, les

collaborations externes et les structures d'organisation et de gestion.

La création d'une Faculté de biologie et de médecine (FBM) ne procède toutefois pas tant de la nécessité de réorganisation interne que de la volonté de renforcer l'excellence de l'arc lémanique dans des domaines des sciences de la vie et plus particulièrement de la génomique et de l'imagerie biomédicale. L'objectif majeur de cette démarche est dès lors de mettre en synergie les compétences aujourd'hui existantes et reconnues de l'UNIL et de son partenaire naturel qu'est le CHUV/Hospices cantonaux, pour les renforcer et mieux les conjuguer avec ces autres partenaires académiques et hospitaliers que sont l'EPFL, l'Université de Genève et l'Hôpital universitaire de ce même canton.

La restructuration de l'organisation de la nouvelle faculté prévoit la constitution d'écoles et de pôles thématiques de recherche interdisciplinaire, dotés de moyens financiers propres pouvant provenir de l'UNIL et d'autres partenaires intéressés. Elle devrait d'abord faciliter la mise en place de curriculums d'études entièrement repensés pour mieux satisfaire les attentes des étudiants, leurs exigences de mobilité

et un souci croissant d'harmonisation internationale. Ensuite, elle permettrait d'encourager le développement d'une formation postgraduée, doctorale et continue de haut niveau. Enfin, elle favoriserait une organisation transversale de la recherche autour d'axes fédérateurs faisant appel tant à la biologie fondamentale qu'à la recherche clinique, aux sciences de l'ingénieur et aux sciences humaines.

Les défis à venir auxquels vont se trouver confrontées, au niveau académique, les sciences de la vie en général, et la médecine en particulier, sont nombreux et divers. Ils tiennent aux nécessités incontournables d'assurer et de valider la qualité de l'enseignement, à la volonté de maintenir nos structures au niveau d'excellence que visent les actuels réaménagements du système universitaire suisse, et à l'exigence de poursuivre des développements de pointe en recherche fondamentale tout en assurant le niveau universitaire et la dimension humaine de nos activités cliniques. Le projet de la nouvelle Faculté est un élément de réponse à ces défis. Les moyens aujourd'hui disponibles ne seront pas nécessairement suffisants, comme le rectorat de l'Université de Lausanne l'a fait savoir à nos autorités politiques, dont le soutien actif et affirmé sera indispensable pour concrétiser ce projet.

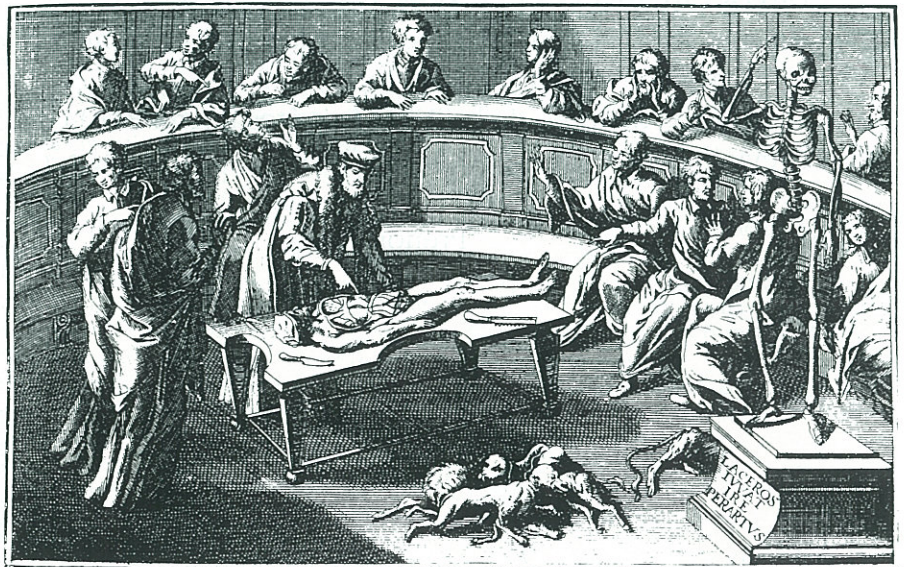
*Professeur Jacques Diezi,
vice-recteur*

CABINET CENTRE LAUSANNE

avec RX, labo, échographe cherche la collaboration d'un jeune médecin généraliste ou interniste.
Faire offres sous chiffre CMV 19.03.03, inEDIT Publications SA, case postale 74, 1025 Saint-Sulpice.

À LOUER À MONTREUX

Locaux 115 m² pour cabinet médical, aménageables ou dans l'état, situation exceptionnelle en centre-ville, proches parking et transports publics.
Contact: Frédéric Vandenberghe
Téléphone 022 301 33 33
E-mail: frederic.vandenberghe@jelmoli.ch



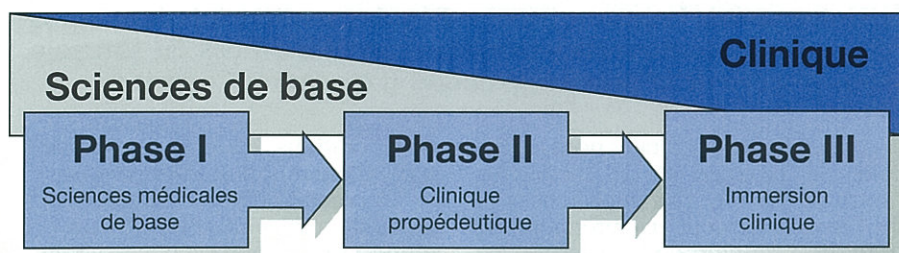
Leçon d'anatomie, début du XVIII^e siècle.

Restructuration des études de médecine

L'enseignement à la Faculté de médecine de Lausanne: un nouveau curriculum pour répondre à de nouveaux besoins.

Soucieuse d'améliorer la qualité de la formation de ses étudiants, la Faculté de médecine de Lausanne a entrepris une réforme de son enseignement dès 1995. Ces efforts se poursuivent actuellement avec la participation active des enseignants et des étudiants, cela pour répondre aux nouveaux besoins de la société sur le plan de la santé. Ces nouveaux besoins ont mené à une refonte complète de la loi fédérale gérant la formation prégraduée des médecins. Les efforts d'amélioration du curriculum s'inscrivent aussi dans la nécessité légale que toute faculté possède de se faire accréditer par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ).

La Commission de l'enseignement prégradué (CEP) de la Faculté de médecine de Lausanne a défini les lignes directrices du nouveau curriculum en prenant en compte les éléments suivants:



- 1) une plus grande importance doit être accordée à la dimension ambulatoire de la prise en charge des malades en médecine communautaire et générale;
- 2) l'enseignement doit favoriser l'aptitude à résoudre des cas concrets, dans toute leur complexité individuelle;
- 3) la formation dispensée doit permettre à l'étudiant de se développer non seulement dans le domaine du savoir, mais également dans celui du savoir-faire (compétences cliniques) et du savoir-être;
- 4) la formation doit favoriser l'interaction entre tous les acteurs du réseau santé.

Les discussions de la CEP ont abouti à l'élaboration d'un curriculum en trois phases intégrant l'enseigne-

ment des sciences de base et de la clinique. La figure ci-dessus l'illustre en soulignant l'importance croissante de la clinique au cours des années. Les éléments du savoir, savoir-faire et savoir-être sont abordés de façon intégrée et harmonieuse tout au long du curriculum.

La phase une enseigne les sciences médicales de base. En plus des sciences de base traditionnelles (chimie-biochimie, physique, physiologie, morphologie...), le domaine des sciences humaines (sociologie, psychologie, médecine psychosociale...) sera enseigné. La «médicalisation» des objectifs d'apprentissage devra se faire tout en assurant une formation scientifique rigoureuse.

La phase deux a pour but d'enseigner la clinique propédeutique dans toutes les disciplines médicales. Cet enseignement se fera de manière intégrée sur le plan de la théorie, de l'apprentissage des compétences cliniques et du contact avec les malades.

La phase trois correspond à la phase d'immersion clinique. En feront partie des stages obligatoires dans certaines disciplines, des stages dans des disciplines à options ainsi qu'un enseignement orienté sur la résolution de problèmes cliniques.

Les travaux des différentes commissions mandatées pour préparer le nouveau curriculum sont en cours. Ces commissions sont composées d'enseignants représentant le corps professoral et intermédiaire, ainsi que de représentants de l'Unité de médecine générale (UMG) et d'étudiants. Toutes les personnes impliquées montrent un enthousiasme et une motivation de bon augure pour le nouveau curriculum. A quand la mise en route de ce dernier? Peut-être cet automne déjà, mais au plus tard l'année prochaine.

Professeur B. Waeber
Dr R. Bonvin

Professeur F. Bosman, vice-doyen

Abonnement CMV

Le **Courrier du médecin vaudois**, c'est huit numéros par année sur des sujets d'actualité touchant à la politique sanitaire vaudoise, mais aussi à la pratique médicale.

Vous n'êtes pas membre de la SVM, mais êtes intéressé(e) par notre revue, alors abonnez-vous au prix de Fr. 50.- par année.

Nom: Prénom:

Adresse:

N° postal: Localité:

Date: Signature:

Ou via e-mail, mention *Abonnement CMV* à info@svmed.ch

Collaboration et synergie, l'avenir de la Faculté

Les profonds changements qui s'opèrent au sein de la Faculté de médecine depuis quelques années s'inscrivent dans une volonté de regroupement répondant à des critères de qualité élevés, que ce soit du point de vue des prestations offertes à la population, de la recherche ou de l'enseignement.

Depuis quelques années maintenant, on assiste à la mise en place progressive de changements «profonds» sur le campus hospitalier lausannois, dont on peut citer à titre d'exemple le projet triangulaire, ou plus récemment la fusion entre les facultés de biologie et de médecine. Cet effort de renouvellement s'inscrit dans une volonté de regroupement, afin de favoriser les synergies locales et ainsi répondre à des critères de qualité élevés.

Il apparaît aujourd'hui parfaitement évident que ces changements sont plus que nécessaires pour faire face aux exigences du nouveau millénaire. Du point de vue de l'étudiant en médecine, l'évolution de l'enseignement prégradué revêt un caractère tout particulier, puisque ce dernier doit permettre au futur médecin de bâtir des fondations solides dans de nombreux domaines, afin que celui-ci puisse faire face au mandat qui sera bientôt le sien, et ce quelle que soit la voie qu'il choisisse.

Durant sa formation prégradué, l'étudiant en médecine est progressivement et inéluctablement confronté aux multiples facettes, parfois très complexes, qui caractérisent l'être humain malade: des aspects de biologie, qu'elle soit humaine, moléculaire ou même du domaine de la bio-ingénierie, côtoient quotidiennement des aspects comme ceux de l'éthique, de la santé communautaire, du droit ou de l'économie. Il ne fait aujourd'hui plus l'ombre d'un doute qu'en raison du niveau de complexité atteint par chacune de ces disciplines, l'enseignement de la médecine doit s'appuyer sur des compétences qui «sortent» du strict campus hospitalier.

C'est précisément ce que la Faculté de médecine de Lausanne a entamé depuis peu avec la réforme complète actuellement en cours de l'enseignement prégradué: des enseignants de l'EPFL ainsi que des Facultés des sciences humaines de l'Unil ont été respectivement contactés (ou le seront du moins dans

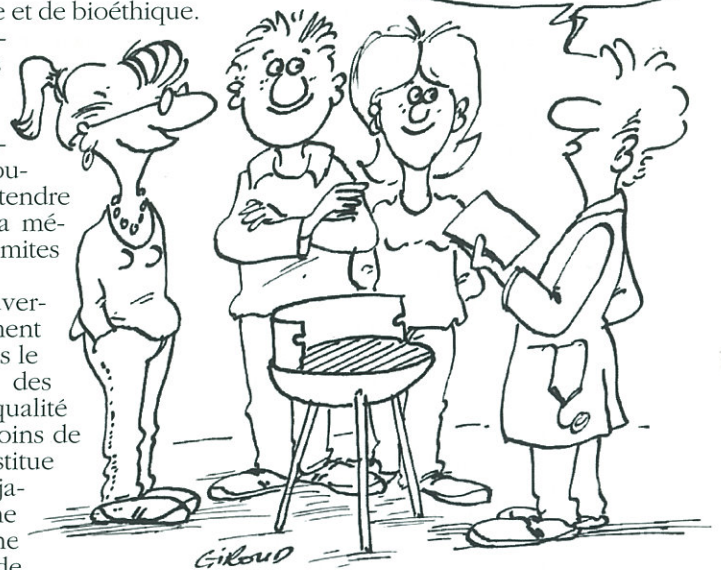
un avenir proche), afin de dispenser des cours de sciences fondamentales comme la physique et la chimie, ainsi que des cours intitulés «medical humanities» regroupant entre autres des aspects de sociologie et de bioéthique. Les médecins praticiens ainsi que les hôpitaux périphériques sont, de la même manière, impliqués dans ce nouveau cursus, afin d'étendre l'enseignement de la médecine au-delà des limites universitaires.

Cet exemple d'ouverture de l'enseignement de la médecine, dans le but de dispenser des connaissances de qualité et adaptées aux besoins de ses étudiants, constitue l'un des premiers jalons d'une démarche essentielle, pour ne pas dire plus, afin de maintenir un niveau de connaissances adapté à notre époque et à notre entourage. Le maître mot qui gouvernera l'avenir de la Faculté de médecine de Lausanne est incontestablement celui de «collaboration». Une collaboration qui doit passer outre d'éventuelles dissensions qui existent, ou qui ont existé entre les différents partenaires potentiels; une collaboration qui doit s'appuyer sur tous les niveaux de connaissances disponibles, en se gardant bien de ne jamais la confondre avec le terme on ne peut plus médical qu'est celui de «phagocytose»; cette collaboration devrait favoriser la mise en avant des synergies entre les partenaires, permettant ainsi le soutien et le développement de pôles d'excellence propres à la région.

Ce qui apparaît comme une évidence au-delà des frontières nationales en ce qui concerne la collaboration dans la région lausannoise l'est tout autant sinon plus avec la Faculté

UNI:
SYNERGIE VAUDOISE
EN MARCHÉ

BON, LA CHAMIE
S'OCCUPERA DES COCKTAILS,
LA BIOL DES SAUCISSES,
LA PHYSIQUE DE LA SONO,
ET NOUS ON FOURNIRA
L'ASPIRINE!!



de médecine de Genève: deux institutions de cette importance au niveau européen et mondial, autant du point de vue hospitalier qu'académique, séparées d'à peine soixante kilomètres, et ne collaborant pas plus que par la mise en commun de quelques rares services hospitaliers ou de recherche, constituent à n'en plus douter pour un étudiant en médecine une réalité plutôt terne qui pourrait déjà, à moyen terme, s'avérer bien plus délétère que ce que l'on veut admettre.

L'arc lémanique a sans aucun doute la capacité, une fois réuni de manière cohérente, d'attirer l'attention de nombreux potentiels de développement encore bien plus prometteurs, et ce pour autant que les appuis politiques et financiers soient aussi fermement impliqués dans cette réflexion, qui pourrait ainsi grandement participer à l'essor de la région.

Niels Gobin,
étudiant de 6^e année

Actualité

Oui à l'initiative sur l'égalité des handicapés!

L'initiative sur l'égalité des handicapés déposée le 4 juin 1999 sera soumise au peuple le 18 mai prochain. La Constitution postule déjà que nul ne doit subir de discriminations du fait notamment (...) d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. Toutefois, elle ne désigne ni ne propose aucune mesure destinée à éliminer ces facteurs de discrimination ou ces inégalités. L'initiative compense cette lacune.

L'initiative reprend le texte actuel auquel elle ajoute un paragraphe postulant l'égalité du droit et l'élimination des inégalités existantes, ainsi que l'aménagement d'accès des bâtiments et des équipements publics (transports publics) dans la mesure où ils sont économiquement supportables.

Face à cette initiative, le Parlement a élaboré une loi que l'on peut à la fois considérer comme un contreprojet et une loi d'application. Les principes sur le plan du droit y sont confirmés avec toutefois l'adjonction d'un principe de proportionnalité quant à l'ampleur des dispositions à prendre, que ce soit sur le plan matériel ou financier. Enfin, elle postule effectivement un certain nombre d'aménagements assortis de limitations en raison d'une interprétation aussi restrictive que possible.

Les objections formulées à l'encontre de l'initiative sont essentiellement de nature financière étant donné l'ampleur des travaux et des modifications de toutes sortes à apporter si l'on applique immédiatement et de manière aussi maximaliste que perfectionniste toutes ses implications. Toutefois, l'initiative pose une question de principe et n'impose aucun délai ni dans le temps, ni matériel, ni financier. Elle stipule au contraire de se limiter à des engagements économiques supportables, ce qui laisse une large marge de manœuvre. Cela a été concrétisé par le principe de proportionnalité formulé dans la loi. Les revendications qui pourraient s'exercer au nom du texte constitutionnel ne pourraient donc concerner qu'une situation flagrante et n'avoir d'effet



contraignant que si celui-ci tient compte des exigences que l'on peut raisonnablement supporter.

En tant que médecin, il me paraît tout simplement inconcevable de rejeter cette initiative. Nous souhaitons dans toute la mesure du possible l'intégration de nos malades dans la société avec la meilleure qualité de vie possible. Or même les victimes d'une situation de handicap temporaire (fractures par exemple) remarquent immédiatement à quel point la vie devient difficile lorsque l'on est privé de ses moyens, ne serait-ce que partiellement, d'un bras ou d'une jambe. Il devrait être une évidence de stipuler dans la Constitution de faire le nécessaire dans toute la mesure du possible pour éliminer ces discriminations plutôt que d'en rester à des intentions minimalistes pour des raisons basement matérielles tout en se donnant bonne conscience. Refuser cette initiative a manifestement un côté profondément vexatoire et humiliant pour ces malades que nombre d'entre nous côtoient fréquemment, si ce n'est quotidiennement.

Oui à l'initiative sur l'égalité des handicapés!

*D^r Yves Guisan, vice-président FMH
Conseiller national*

ATTENTION

Nos numéros ont changé!

Tél. 021 651 05 05

Fax 021 651 05 00

... et toujours

www.svmed.ch

info@svmed.ch

La SVM crée un Centre de confiance

Présentation du futur nouveau-né

Près de 300 médecins se sont rendus le 20 février 2003 à l'auditoire César-Roux pour participer à la première séance d'information sur le Centre de confiance (CdC) de la Société vaudoise de médecine. Un point de la situation vous est proposé sous forme de question/réponse.

Pourquoi créer un CdC?

L'origine de la création du CdC se trouve dans l'obligation de la transmission électronique des données contenue dans les contrats-cadres TarMed. Le CdC est une organisation, appartenant à la SVM, chargée de récolter et d'évaluer les données de facturation sous TarMed. Il rendra possible le transfert électronique de ces données avec les assureurs, en remplissant les conditions du tiers garant.

Quels sont ses intérêts majeurs?

L'intérêt de créer un CdC est de permettre une analyse précoce de l'utilisation du TarMed, ainsi que de l'évolution des coûts, assurant ainsi la valeur initiale du point tarifaire. Il donnera l'opportunité aux médecins de faire contrepoids grâce à leurs propres chiffres et de garder ainsi leur autonomie. Rappelons qu'un seul pourcent de variation du point correspond à 33 millions de francs dans le canton de Vaud. Le fait d'avoir ses propres données est donc indispensable au cours des négociations. Il s'agira en outre d'une base de discussion pour les développements futurs, les adaptations de la valeur du point tarifaire et les autres négociations tarifaires (économité d'un groupe de spécialistes ou d'un médecin).

Pourquoi ne pas avoir fait qu'un seul CdC en commun entre tous les cantons, puisque tous doivent en créer un?

Il n'a jamais été question de faire un seul centre au niveau de la FMH. Si la SVM a décidé de développer son propre CdC, c'est qu'elle estime que les produits sur le marché ne sont pas suffisamment évolutifs. D'autre part, un monopole n'a jamais été garant d'économité pour l'utilisateur; en créant son Centre de confiance, la SVM a contribué à faire baisser les prix.

Quelle compatibilité existe-t-il avec les logiciels de facturation du marché?

Le CdC de la SVM se veut compatible avec les logiciels de facturation

actuellement en mains des médecins. Plusieurs éditeurs de logiciel ont déjà pris contact avec la SVM. Par ailleurs, la compatibilité PC et Mac est assurée.

Le projet du CdC de la SVM correspond-il à un «clearing center»?

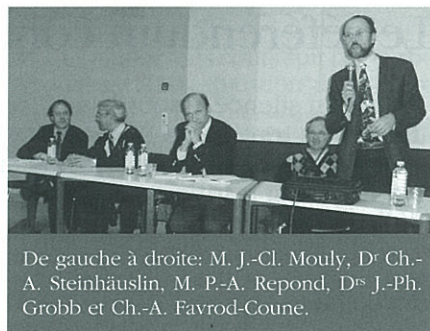
Ce sont deux notions différentes, voire complémentaires. Le «clearing center» est un office de recouvrement de factures. Le CdC est un organe d'analyse de facturation. Il n'est pas prévu actuellement d'en faire un office de recouvrement. Ce développement pourra être envisagé. Il comprend par contre un service de facturation et de gestion des factures qui est mis à la disposition du médecin vaudois.

La SVM peut-elle obliger ses membres à transmettre ses données?

La SVM ne peut forcer ses membres à transmettre ses données de facturation au CdC. Les médecins affiliés au CdC ne devront par contre transmettre leurs données qu'à un seul organisme, d'où un gain de temps et d'argent. De plus, le CdC donne enfin la possibilité au corps médical vaudois de faire contrepoids grâce à ses propres chiffres et de garder son autonomie. La création du CdC est une décision de l'assemblée des délégués et bénéficie à l'ensemble des membres de la Société. Les membres de la SVM ayant une facturation personnelle sont tenus de participer financièrement à la mise en place du CdC.

Qu'en est-il de la confidentialité des données?

Le transfert de données au CdC sera sécurisé (SSL), selon le principe en vigueur dans les banques à l'heure actuelle. Seul le médecin connaît le nom du patient, dont les données seront rendues anonymes dès l'entrée au CdC. Seul le CdC connaît le nom du médecin. Dès la phase de consolidation, les données du médecin sont rendues anonymes. Chaque médecin reste donc entièrement propriétaire de ses données. Il est seul à pouvoir accéder à l'ensemble de ses données.



De gauche à droite: M. J.-Cl. Mouly, Dr Ch.-A. Steinhäuslin, M. P.-A. Repond, Drs J.-Ph. Grobb et Ch.-A. Favrod-Coune.

A quelles données auront accès les assureurs sur le CdC?

Les assureurs auront accès aux mêmes données qu'actuellement, soit les données de facturation de leur assuré. Chaque facture sera munie d'un code spécifique qui permettra à l'assureur d'accéder à la facture. C'est le CdC de la SVM qui gère tous les droits d'accès.

Votre Centre de confiance, c'est avant tout

- un module de facturation inclus dans le prix du CdC, comprenant:
 - gestion des patients
 - gestion des prestations
 - gestion des factures
 - gestion des débiteurs
 - gestion des rappels
 - gestion des chaînages
 - transmission des données au CdC
- une compatibilité avec d'autres logiciels de facturation du marché;
- la possibilité pour chaque médecin d'obtenir ses statistiques personnelles, ce qui permet de calculer la rentabilité de son cabinet et de mieux se situer par rapport à sa profession;
- un contrôle de la neutralité des coûts pour les futures négociations TarMed.

Pour tout complément d'information sur le Centre de confiance de la Société vaudoise de médecine, [www.svmed.ch/rubrique/Centre de confiance](http://www.svmed.ch/rubrique/Centre_de_confiance). Un forum de discussion vous permet d'obtenir les réponses à toutes vos questions.

Suppression de l'«obligation de contracter»

Le référendum contre la 2^e révision de la LAMal sera inévitable

Après un silence assourdissant, les premiers bruits qui commencent à filtrer des travées du Palais fédéral n'ont rien d'encourageant pour les patients, les assurés et les soignants. Pourtant, il y a quelque chose de nouveau qui justifie sans plus attendre une prise de position.

Sous l'autorité du nouveau conseiller fédéral en charge du dossier, Monsieur Pascal Couchepin, et confronté au sentiment qu'il faut faire quelque chose, un consensus a commencé à se dégager au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats.

Une nouvelle version de la prétendue suppression de l'«obligation de contracter» est en préparation sous une forme qui devrait la rendre acceptable cette fois, par le Conseil national. Si sur le fond rien n'a changé, le procédé est plus habile, notamment en prenant appui sur les cantons. Comme prévu, l'ordonnance concernant la limitation de pratiquer à charge de l'assurance maladie obligatoire (dite «clause du besoin») introduite l'an dernier a servi de ballon d'essai. Malgré le fait que tout le monde s'accorde sur le fiasco que représente cette première mesure, on envisage tranquillement de la généraliser. Ce procédé est d'ailleurs en passe de devenir monnaie courante : ne parle-t-on pas de transformer le système de santé en vaste HMO malgré son échec patent sur le plan économique et le désintéret évident de la population pour ces formes d'assurances qui, d'une manière ou d'une autre, cherchent à s'immiscer dans la relation médecin-malade?

Pour des raisons surprenantes, les principaux acteurs politiques de cette manœuvre tablent sur l'absence de signes d'opposition, notamment de la part des médecins.

La Société vaudoise de médecine a, quant à elle, arrêté sa position de longue date sur ce point en se fondant sur un sondage auprès de ses membres.

Par conséquent, elle s'opposera fermement à toute mesure risquant clairement de changer la nature de notre système de santé. C'est évidemment le cas de la «suppression de l'obligation de contracter», terme abscons

dont il faudra mettre à jour le contenu et les effets réels si l'on veut permettre, c'est notre but, un arbitrage démocratique, notamment dans le cadre d'un référendum. Il est essentiel qu'un débat de fond sur certaines questions puisse être porté sur la place publique avec une argumentation équilibrée. Chacun doit comprendre la portée des changements en cours et ses effets très concrets, non seulement pour les médecins mais tous les assurés. On ne mentionnera ici que deux conséquences majeures d'une réforme telle qu'envisagée par le Conseil des Etats sous la pression des assureurs.

- D'abord, la «suppression de l'obligation de contracter» aura pour principal effet de créer une relation de dépendance totale du médecin par rapport aux assureurs qui en fera, ni plus ni moins, un employé des assureurs. La pratique de la médecine en sera radicalement changée et de plus cela éloigne définitivement toute perspective d'économie. Il doit être clair en effet que cette mesure aura un coût phénoménal car elle obligera les assureurs à payer leurs cotisations AVS en tant qu'employeur, soit au bas mot un milliard par an! La réglementation en matière d'AVS est limpide à cet égard.

- D'autre part, il n'est pas moins évident que le service de garde médicale sera en danger faute d'effectifs, ce qui entraînera un nouvel afflux vers les services hospitaliers engorgés et conduira inévitablement à des coûts supplémentaires ou à un rationnement.

Les effets d'une telle politique sont connus pour avoir été observés presque partout à l'étranger. Dans ces conditions, la Suisse n'a pas le droit de faire les mêmes erreurs que d'autres qui l'ont devancée et reviennent au

jourd'hui en arrière. Il y va non seulement des intérêts des médecins et d'autres prestataires de soins également visés, mais aussi de ceux des patients ne disposant que de l'assurance de base.

L'examen de détail des effets de cette mesure suivra. Notre but ici est de donner un signal clair sur les intentions de la SVM et de recevoir votre soutien au moment d'aborder une mutation décisive de notre système de santé.

Pour le comité de la SVM,
P.-A. Repond, secrétaire général



Convocation à l'Assemblée extraordinaire
du jeudi 6 mars 2003

GMGV et GIV se sont dit oui

Le 6 mars 2003 a été constituée devant une importante assemblée la nouvelle Association des médecins omnipraticiens vaudois (AMOV) issue de la fusion des anciens groupements des généralistes (GMGV) d'une part et internistes vaudois (GIV) d'autre part.

Le président de la SVM a officié au cours de la première partie de la cérémonie avant de passer le témoin au président nouvellement élu, le Dr Pierre de Vevey, ex-président du GMGV. Le comité est également formé des Drs Matthieu Potin (vice-président), Luc Avidgor, Jean-Daniel Baumgartner, Charles Dvorak, Bernard Giorgis, Luc Henchoz, Stanley Hess, Michel Junod, Olivier Pyroth. Les statuts ont été adoptés sans problème ainsi que le budget et tous les points statutaires.

La SVM adresse ses félicitations aux membres du comité nouvellement élus et ses meilleurs vœux à la nouvelle association. L'univers médical révèle ici toute sa complexité. Il est ainsi caractérisé par un double mouvement. D'un côté, une ultraspécialisation issue du progrès médical et technologique. De l'autre, un mouvement progressif de reflux marqué par la recombinaison et le regroupement davantage déterminé par la position du médecin face à son malade, aux institutions et à la société. Il est clair que cette évolution est plus favorable à la politique professionnelle dont l'essence est de mettre ensemble des éléments parfois hétérogènes, en recherchant constamment leur dénominateur commun. La création de l'AMOV s'inscrit donc parfaitement dans les objectifs de la Société vaudoise de médecine dont le slogan pourrait être: «Des groupements forts pour une SVM forte».

Pierre-André Repond
Secrétaire général de la SVM

Nous vous remercions de votre engagement et de votre soutien annoncé par le biais du bulletin ci-dessous, à compléter et nous retourner à la SVM, Route d'Oron 1, CP 76, 1010 Lausanne ou via e-mail à info@svmed.ch

- Je soutiens le comité de la Société vaudoise de médecine dans son opposition à toute forme de «suppression de l'obligation de contracter».
- Je suis prêt(e) à m'engager d'une manière ou d'une autre dans l'action.
- Je suis prêt(e) à participer financièrement à l'organisation d'un référendum.

Nom: Prénom:

Adresse:

Signature:

Courrier

«Cette rubrique conçue comme une tribune libre, n'engage que la responsabilité de ses signataires.»

A propos du courrier du Dr Rudolf Mayer paru dans le CMV N° 7/2002

Sous le titre «Augmentation automnale des primes de l'assurance maladie, un classique!», le Dr Rudolf Mayer s'attaque de manière polémique au travail des assureurs. Notre propos n'est pas d'entrer dans une dispute stérile mais bien de rétablir la réalité des faits.

- Le financement de Santésuisse est constitué d'une cotisation annuelle de 3 francs par assuré, soit 25 centimes par mois.
- Santésuisse, organisme faitier des assureurs maladie suisses, a la mission de défendre les intérêts de la branche et de négocier avec les fournisseurs de soins, au bénéfice des assurés. A ce titre se développe toute une série d'actions en vue de financer un système de santé que d'aucuns reconnaissent comme le plus performant du monde, tant par la qualité que la quantité des soins disponibles pour chacun à un prix encore supportable.
- La prime n'est que le reflet des coûts, lesquels ne sont pas le fait des assureurs mais bien du marché entre fournisseurs et consommateurs de soins.
- Les frais administratifs des assureurs maladie s'établissent à 6,1% de la prime en moyenne pour l'année 2001, chiffre établi par l'OFAS. Donc 94% de la prime est affectée au remboursement des prestations des fournisseurs de soins et aux assurés. Ces frais de fonctionnement, proportionnellement bas dans le domaine des assurances, sont aussi le résultat de la vive concurrence qui stimule les assureurs maladie.

- L'évolution des coûts suit la courbe des âges et la question doit se poser dans quelle mesure leur charge peut être répartie de manière équitable entre les générations.
- L'assurance obligatoire des soins est sans but lucratif. Depuis 1996, les primes encaissées ne couvrent plus les prestations payées.
- Les assureurs sont tenus, en vertu de la LAMal, de constituer des réserves suffisantes pour garantir leur solvabilité à long terme. De 1996 à 2001, le niveau moyen des réserves a baissé de 26 à 15%. Les assureurs maladie ont donc dû puiser dans leurs réserves pour atténuer l'augmentation des primes. Certains ont ainsi vu fondre leurs réserves au-dessous de la barre légale.
- Chaque assureur maladie doit disposer d'une provision pour les cas d'assurances non liquidées. Cette provision doit représenter environ 30% des dépenses escomptées sur l'exercice suivant. De 1996 à 2000, pour l'ensemble des assureurs, ces provisions ont baissé de 32 à 30% des prestations. Donc, encore une fois, les assureurs ont réduit leurs liquidités pour atténuer l'augmentation des primes.
- A l'instar des autres assurances sociales, les montants provenant des réserves et des provisions doivent être placés de façon à rapporter des intérêts, selon des règles approuvées par l'OFAS. Lorsqu'il y a eu ces dernières années des gains intéressants, tous les assurés en ont profité. D'éventuelles pertes enregistrées sur le cours des actions sont normales. D'ailleurs, tous les investisseurs ont subi récemment le recul des marchés financiers. L'exercice consiste à obtenir le meilleur rendement avec un maximum de sécurité. Personne ne dispose de garanties absolues dans ce domaine.

Il ne nous paraît pas qu'en accomplissant leur mission, les assureurs soient des parasites. Nous souhaitons d'ailleurs qu'au-delà de toute polémique inutile, médecins et assureurs puissent développer ensemble une collaboration plus que jamais nécessaire.

Michel Reichenbach
Directeur de Cosama

Jeudi de la Vaudoise

1^{er} mai 2003

Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne

Pneumologie

Organisateur: Professeur Philippe Leuenberger
Modérateur: D^{esse} Christiane Galland

9 h-10 h

Séance plénière:
Le rôle de l'industrie et des cigarettes dans la pandémie du tabagisme
Professeur Gérard Dubois, Comité national français contre le tabagisme, Paris
Médecin de premier recours et BPCO
Professeur Jean-William Fitting, Service pneumologie, CHUV

10 h-10 h 30

Pause

10 h 30-12 h

Séminaires interactifs:
- *Carcinome bronchique*
- *Hyperréactivité bronchique post-infectieuse*
- *Infection des voies respiratoires, Antibiothérapie?... Laquelle?*

Experts:

D^{rs} L. Burdet, Ph. Rieder, A. Sauty, E. Breitenstein, G. Pralong, B. de Mural, J.-P. Zellweger, J.-M. Tschopp et G. Nicolet

Modérateurs:

D^{rs} S. Hesse, F. Henry, M. Bonard, S. David, M. Potin, B. Pantet, M. Junod, C. Bonard et Ch. Galland

Ce cours est soutenu par la firme MSD.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES PATRONS INDÉPENDANTS – APPI

Quel que soit votre âge et votre sexe, protégez efficacement votre famille:

- Capital décès initial: Fr. 300 000.–
- Rente d'éducation versée pour chaque enfant: Fr. 15 000.–/an
- Pas de visite médicale
- Votre prime: Fr. 1200.–/an



Calculez votre offre personnelle sur www.medigest.ch

APPI – 39, rue de la Gare – CH 1260 NYON – Tél. 022 363 01 40 – appi@medigest.ch

Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

1003 Lausanne
Avenue de la Gare 9
Téléphone 021 321 03 00
Fax 021 321 03 01

Le Centre Psychothérapeutique à
Lausanne cherche de suite un

pédiatre

ou un

généraliste

pouvant assurer à temps très partiel (environ 40 heures par an) une fonction de médecine scolaire auprès d'enfants atteints de troubles de la personnalité âgés de 3 à 13 ans.

Ce travail se fera en collaboration avec une infirmière scolaire (environ 120 heures par an).

Un cahier des charges est à disposition pour les candidats intéressés.

Contact: M. Alain Bellenot
Centre Psychothérapeutique
Av. de Montétan 16
1000 Lausanne 7
Tél. 021 627 25 55

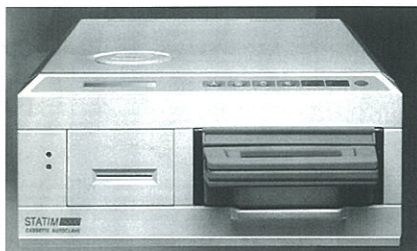


S.A.

MARCEL BLANC-CIE



Confiance - Continuité



La nouvelle gamme d'autoclaves conformes aux normes, classes N, S ou B classiques WEBECO ou «à cassette» STATIM-S

Avec le service après-vente
...qui va avec!
Entretien annuel sur contrat!

En Budron C 2
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 654 30 80 – Fax 021 652 44 10
E-mail: mblanc@worldcom.ch
Internet: marcel-blanc-cie-sa.ch

Les mystères de la LAMaL ou les milliards baladeurs

Mesdames, Messieurs,
Chères, Chers collègues,

Le RAS (Rassemblement des assurés et des soignants) continue, parallèlement à la récolte des signatures de l'initiative «Pour une maîtrise des primes de l'assurance maladie», à suivre de très près l'évolution des coûts et des primes en se basant sur les chiffres donnés officiellement par l'OFAS.

On peut constater que dans tous les débats publics concernant la santé, et la prestation du président de la Confédération dans l'émission *Droit de cité* du dimanche 12 janvier 2003 n'y fait pas exception, on passe chaque fois comme chat sur braise sur la gestion des caisses maladie: elles font admirablement leur travail et l'OFAS est capable de les contrôler parfaitement. Circulez, il n'y a rien à voir!

Eh bien, précisément, il y a à voir. Les téléspectateurs ne s'y sont pas trompés. Leur première réaction a été d'exiger la transparence des caisses maladie. En effet, les résultats publiés suscitent quelques gigantesques points d'interrogation, auxquels, malgré nos demandes répétées, l'OFAS refuse systématiquement de répondre. Nous avons fait les constatations suivantes:

- Pour l'OFAS et l'OCDE, les dépenses de santé ont augmenté depuis 1990 au rythme de 4% par an. Ce taux a même fléchi depuis l'entrée en vigueur de la LAMaL. Il était de 2,75% en 1999 (dernier chiffre disponible).
- Dans l'assurance obligatoire des soins, les coûts ont augmenté de 6,5% l'an.
- D'après l'OFAS, les primes ont augmenté de 9% l'an. En effet, les primes moyennes ont passé de 169 fr. par mois à 223 fr. de 1996 à 2001. Cela représente une hausse de 31,95%.

Pour la même période, les encaissements de primes ont passé de 11,131 à 13,997 milliards, le nombre d'assurés et de franchises étant resté pratiquement constant. C'est une hausse de 25,75%. Il est inconcevable qu'il puisse exister une telle différence de taux entre la hausse des primes que paient effectivement les assurés: 31,95%, et l'accroissement de l'encaissement des primes annoncées par les assureurs: 25,75%. Rien que pour 2001, cette différence représente une somme de 690 millions.

La prime moyenne pour 2003 de 269 fr. par mois représente une augmentation de 98% par rapport à celle de 1995 qui était de 139 fr. par mois.

On peut donc facilement prévoir que l'écart des taux sera encore plus grand. On assiste de ce fait à des dérapages en cascade qui augmentent d'année en année les excédents des caisses et qui, additionnés, ont gonflé de plusieurs milliards la charge des assurés.

On couvre le tout en détournant l'attention sur les autres partenaires de la santé, en accusant les professionnels et les assurés «ces pelés, ces galeux d'où viendrait tout le mal», de provoquer une explosion des coûts.

Interpharma, dans son dossier thématique III/2002 «Politique de la santé: six années de LAMaL - la politique de la santé à la croisée des chemins», fait les mêmes constatations que nous en titrant son premier chapitre: «Le système de santé suisse: explosion des primes ou explosion des coûts?».

Nous précisons encore que le RAS ne s'est pas contenté de ces chiffres macroéconomiques, mais que des calculs détaillés et précis ont été faits, transmis à l'OFAS et au Conseil fédéral et sont à la disposition de quiconque voudra s'y intéresser.

Tout cela, avec en point de mire pour les caisses maladie non pas de provoquer des économies, mais de prendre les pleins pouvoirs sur les autres partenaires de la santé. Il ne nous reste qu'à espérer que les politiciens fassent preuve de lucidité et ne prennent pas de mesures dommageables pour le système de santé de ce pays.

De plus, quand on sait que les parlementaires du lobby des caisses maladie arrivent à toucher 300 000 francs par an ou 20 000 francs pour un conseil d'administration d'un jour et cela dix fois dans l'année de la part d'une

assurance sociale, alors que beaucoup de familles sont jetées dans la précarité par la charge des primes, il y a de quoi ressentir des sentiments d'écœurement et de révolte.

N'oublions pas, pour faire bonne mesure, le budget de Santésuisse de 2001, qui annonçait 23 millions par an pour son seul fonctionnement et entre autres, 1,2 million pour ses relations avec le Parlement!

Le conseiller fédéral peut bien rejeter d'une chiquenaude le projet de caisse unique, on ne peut s'empêcher de se dire que cela ne peut plus durer et qu'il faut soustraire l'argent des assurés aux appétits de ceux, nombreux, qui s'assurent de gros revenus sur le compte des dépenses de santé.

Il est indispensable, pour nous médecins, de créer un centre de confiance informatique afin de pouvoir nous défendre devant les exigences et les assertions souvent inexactes et tendancieuses des caisses maladie.

Mais, à la lumière de ce que nous découvrons chaque jour, il est non moins indispensable de forcer celles-ci à la transparence. Vu l'obstruction continue du pouvoir politique, la seule issue pour nous est l'aboutissement de notre initiative, afin que le peuple puisse enfin y voir clair et trancher.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous demander encore un effort pour nous aider, pour vous aider.

Pour le RAS
Confraternellement vôtre
Dr Jean-Paul Rubin

P.-S. Vous pouvez obtenir des listes de signatures auprès du Rassemblement des assurés et des soignants, Case postale 1280, 1001 Lausanne, tél. 021 616 21 04, fax 021 616 20 79.

Jeudi de la Vaudoise

Information

Le Jeudi de la Vaudoise qui était prévu pour le jeudi 22 mai 2003 est annulé

Il est déplacé au jeudi 5 juin 2003

Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne
9 h-12 h

«Raisonnement clinique»

Organisateur: Dr Jacques Cornuz
Modérateur: Dr Stanley Hesse

Message de la Commission de déontologie Les médecins et la publicité

La Commission de déontologie reçoit de fréquentes remarques ou plaintes visant des confrères qui font directement ou indirectement une publicité jugée excessive. Voici quelques exemples à suivre et à ne pas suivre...

Les exemples dénoncés sont nombreux. Publicité sur un site Internet personnel avec catalogue opératoire et prix des prestations, distribution publique de feuillets d'invitation à une démonstration médicale avec promesse de cadeau à faire valoir sur un traitement ultérieur, présentation dans la presse quotidienne ou hebdomadaire de nouvelles techniques médicales, de nouveaux centres de soins, titre usurpé de professeur dans une annonce ou sur une plaque de porte, etc.

Tous ces exemples ne sont pas nécessairement condamnables. Si la

publicité elle-même n'est pas admise, l'information médicale est par contre autorisée voire souhaitée. Un médecin peut ainsi exposer dans la presse ou à la télévision une nouvelle forme de traitement de telle ou telle maladie. La parution de son nom, de ses qualifications professionnelles et du lieu où il exerce est permise par notre Code de déontologie. Ce Code impose par contre réserve et modestie et interdit toute publicité non objective ou mensongère.

Le médecin qui fait l'objet d'une interview doit absolument se réserver un

droit de regard sur les manuscrits ou les enregistrements audiovisuels avant publication ou diffusion afin d'éviter certains dérapages vers une publicité trop appuyée ou tapageuse. Les règles déontologiques des journalistes prévoient d'ailleurs ce droit de regard de la personne interviewée.

Le Grand Conseil a récemment refusé la liberté de publicité pour les professionnels de la santé lors de la révision récente de la Loi sur la santé publique (cf. *CMV* N° 8/2002). Cette liberté est par contre toujours assurée aux cliniques privées et permanences médicales ou chirurgicales qui peuvent ainsi promouvoir publiquement leurs compétences.

Commission de déontologie

Le Code de déontologie de la FMH et la Loi sur la santé publique constituent les textes de base de cet article. Ils peuvent être consultés sur le site Internet de la SVM (www.svmed.ch) sous la rubrique Espace Membres/Prestations/Droit.

Calendrier médical vaudois

Période du 14 avril au 14 juin 2003

LUNDI 14 AVRIL 2003

17 h 30: Colloque du service de chirurgie – Dr E. Haesler: «Bilan vasculaire chez un artériopathe» – Lausanne, CHUV, salle de colloque 325, BH 15 – Renseignements: Secrétariat du Service, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76, e-mail: madeleine.arslan@chuv.hospvd.ch.

LUNDI 14 AU MERCREDI 16 AVRIL 2003

9 h-17 h: Service de formation continue de l'Université de Lausanne – «L'enfant violent – Etats des connaissances, méthodes et outils d'évaluation, pistes d'intervention» – Lausanne, Université de Lausanne, Dorigny – Renseignements: Service de formation continue de l'Université de Lausanne, tél. 021 692 22 93, fax 021 692 22 95, e-mail: formcont@unil.ch.

MERCREDI 16 AVRIL 2003

17 h: Colloque de la division d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme – Professeur G. Waeber: «Contribution du trait neuronal et des lipoprotéines à la fonction de la cellule B (bêta)-pancréatique» – Lausanne, CHUV, BH-10, salle des séminaires N° 301 – Renseignements: M^{me} F. Terrapon, tél. 021 314 05 96.

JEUDI 17 AVRIL 2003

8 h 15: Colloque du jeudi du département de médecine – D^{rs} D. Aujesky et L. Portmann: «Dys-

thyroïdies» – Lausanne, CHUV, auditoire Mathias Mayor – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

12 h 15-13 h 45: Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA – Dr C. Mueller-Nix: «Grossesse à l'adolescence: accompagnement psychologique et prévention» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69.

17 h: Séminaire de formation post-graduée du service de neurologie – Dr J. Ghika: «Maladies cardio-respiratoires» – Lausanne, CHUV, BH13, salle de séminaire du service – Renseignements: Dr T. Kuntzer, tél. 021 314 12 91, fax 021 314 12 90.

MARDI 22 AVRIL 2003

17 h: Colloque de la division d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme – M^{lle} Ch. Gonzales: «L'inhibition de l'axe gonadotrope induite par le NPY passe par le récepteur Y1 en condition métabolique défavorable» – Lausanne, CHUV, BH-10, salle des séminaires N° 301 – Renseignements: M^{me} F. Terrapon, tél. 021 314 05 96.

JEUDI 24 AVRIL 2003

12 h 30: Colloque lausannois d'immuno-allergologie – «Présentation de cas» – Lausanne, CHUV, salle de colloque 18-549 – Renseignements, tél.

021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierrette.braun@chuv.hospvd.ch.

17 h: Séminaire de formation postgraduée du service de neurologie – «Troubles électrolytiques et métaboliques» – Lausanne, CHUV, BH13, salle de séminaire du service – Renseignements: Dr T. Kuntzer, tél. 021 314 12 91, fax 021 314 12 90.

LUNDI 28 AVRIL 2003

14 h-15 h: Colloque phosphocalcique – D^{rs} O. Lamy et M.-A. Krieg: «La DXA est-elle encore utile pour le diagnostic d'ostéoporose et pour le suivi thérapeutique?» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: Département de médecine, tél. 021 314 08 70, fax 021 314 08 71.

18 h-19 h: Colloque du département des services de chirurgie et anesthésiologie – Dr H. Tevaearai: «Récupération cardiaque fonctionnelle par association de thérapie génique et assistance circulatoire mécanique» – Lausanne, CHUV, auditoire A. Tissot – Renseignements: Secrétariat du service de chirurgie, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76, e-mail: madeleine.arslan@chuv.hospvd.ch.

MARDI 29 ET MERCREDI 30 AVRIL 2003

9 h-16 h: Séminaire de travail du centre de recherche familiale et systémique – Professeur H. Jenkis, D^{rs} J. Miermont et M. Vannotti: «Les facteurs de changement au cours d'une thérapie» –

Prilly, site de Cery – Renseignements et inscriptions: tél. 021 643 64 01, fax 021 643 65 93, e-mail: maeva.gardon@inst.hospvd.ch.

MERCREDI 30 AVRIL 2003

10 h 30-12 h: Colloque de neuropédiatrie-pédopsychiatrie – M^{me} E. Roulet Perez: «Déficit d'attention et hyperactivité» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 3, BH-08 – Renseignements: M^{me} C. Cornaz, tél. 021 314 35 37.

17 h-18 h: Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie – D^r J. Ripart, Nîmes: «Le bloc sciatique par voie parasacrée» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: M^{me} Felicione, tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: barbara.felicione@chuv.hospvd.ch.

JEUDI 1^{ER} MAI 2003

8 h 15: Colloque du jeudi du département de médecine – D^r P.-Y. Martin: «CPC de néphrologie» – Lausanne, CHUV, auditoire Mathias Mayor – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

9 h-12 h: Les Juifs de la valdoise - formation continue – Professeurs G. Dubois et J.-W. Fitting: «Pneumologie» – Lausanne, CHUV, auditoire César Roux – Renseignements et inscriptions: tél. 021 651 05 05, fax 021 651 05 00, e-mail: formationcontinue@svmed.ch.

12 h 15-13 h 45: Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA – D^r J.-C. Suris: «Ils souffrent d'une affection chronique, mais ils sont avant tout des adolescents» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

12 h 30: Colloque lausannois d'immuno-allergologie – Professeur H.-U. Simon: «Immunological findings in hypereosinophilic patients» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin, BH-08 – Renseignements, tél. 021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierrette.braun@chuv.hospvd.ch.

14 h-15 h 30: Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – D^{resse} V. Dolivo et D^r S. Sanchez: «Questions de technique en psychothérapie d'enfants» – Vevey, Service de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, Av. Général-Guisan 26 – Renseignements et inscriptions: SPPEA, tél. 021 925 86 46.

14 h 15-15 h 45: Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – Professeur F. Ansermet et D^{resse} C. Muller Nix: «Traumatisme périnatal et mémoire» – Lausanne, Pédopsychiatrie de liaison, Bâtiment Nestlé, Av. P.-Decker, niveau 5 – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – D^{rs} J. Laget, M.-H. Dutoit et L. Junier: «La prescription de psychotropes chez l'enfant et l'adolescent» – Lausanne, Consultation du Bugnon, rue du Bugnon 23A – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

17 h: Séminaire de formation postgraduée du service de neurologie – «Oncohématologie» – Lausanne, CHUV, BH13, salle de séminaire du service – Renseignements: D^r T. Kuntzer, tél. 021 314 12 91, fax 021 314 12 90.

LUNDI 5 MAI 2003

17 h 30: Rencontre de pathologie chirurgicale – Professeur H.-B. Ris: «Staging et traitement du

cancer pulmonaire non à petites cellules en 2003» – Lausanne, Institut de pathologie, auditoire Spengler – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76, e-mail: madeleine.arslan@chuv.hospvd.ch.

MERCREDI 7 MAI 2003

17 h-18 h: Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie – Professeur R. Chioldero: «Glucose, insuline, potassium dans le traitement du choc cardiogène» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospvd.ch.

JEUDI 8 MAI 2003

8 h 15: Colloque du jeudi du département de médecine – D^r N. Mach: «Immunité cellulaire et vaccination en oncologie» – Lausanne, CHUV, auditoire Mathias Mayor – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

9 h 30-17 h: Journée romande d'allergologie – Yverdon, Hôtel des Bains – Renseignements, tél. 021 314 07 90, fax 021 314 07 91, e-mail: pierrette.braun@chuv.hospvd.ch.

12 h 15-13 h 45: Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA – M. E. Paulus et P. Muriset: «Les activités du SPJ vers les adolescents: bilan et perspectives» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

14 h-15 h 30: Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – D^{resse} V. Dolivo et D^r S. Sanchez: «Questions de technique en psychothérapie d'enfants» – Vevey, Service de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, Av. Général-Guisan 26 – Renseignements et inscriptions: SPPEA, tél. 021 925 86 46.

14 h 15-15 h 45: Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – D^r O. Bonard: «Freud pour les nuls – 5^e année – redécouverte chronologique des concepts freudiens à travers les textes» – Lausanne, Consultation du Bugnon, rue du Bugnon 23A – M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

MERCREDI 14 MAI 2003

10 h 30-12 h: Colloque neuropédiatrie-pédopsychiatrie – Professeurs T. Deonna et F. Ansermet: «Présentations cliniques» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 3, BH 08 – Renseignements: D^{resse} M. Davidson, tél. 021 314 37 80.

16 h-19 h 30: Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie – Professeur Donat R. Sphan et D^r L. Magnusson: «Symposium d'anesthésie du CHUV: sujets controversés en 2003» – Lausanne, PMU, auditoire Jéquier-Dogé – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospvd.ch.

JEUDI 15 MAI 2003

8 h 15: Colloque du jeudi du département de médecine – Professeur von Eckardstein, Zurich: «HDL/Diabetes and atherosclerosis» – Lausanne, CHUV, auditoire Mathias-Mayor – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

12 h 15-13 h 45: Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA – M^{me} Volery: «Approches diététiques dans les troubles de la conduite alimentaire» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – D^r Ph. Stéphan et M^{me} D. Didisheim: «Thérapie de famille en pédopsychiatrie» – Lausanne, Consultation du Bugnon, rue du Bugnon 23A – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

17 h: Séminaire de formation postgraduée du service de neurologie – «Maladies immunitaires» – Lausanne, CHUV, BH13, salle de séminaire du service – Renseignements: D^r T. Kuntzer, tél. 021 314 12 91, fax 021 314 12 90.

VENDREDI 16 ET SAMEDI 17 MAI 2003

9 h 15-16 h 45: Séminaire de travail du centre de recherches familiales et systémiques – D^{rs} A. Ciola et M. Vannotti: «Roméo et Juliette vont en thérapie» – Neuchâtel, Cerfasy – Renseignements et inscriptions: tél. 032 724 24 72, fax 032 724 22 44, e-mail: cerfasy@cerfasy.ch.

MARDI 20 MAI 2003

18 h 30: Colloque hospitalo-régional de Morges – D^{rs} J. Landolt et M. Grobety: «Pacing: principes de base» – Hôpital de Morges, auditoire de l'ESIM – Renseignements: D^r R. Rosso, tél. 021 801 92 11, fax 021 803 39 14, e-mail: raphael.rosso@inst.hospvd.ch.

MERCREDI 21 MAI 2003

17 h-18 h: Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie – D^r J.-L. Bourgain: «Modalité de la préoxygénation» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospvd.ch.

JEUDI 22 MAI 2003

8 h 15: Colloque du jeudi du département de médecine – D^r J. Ruiz: «Evaluation du risque coronarien chez les patients diabétiques» – Lausanne, CHUV, auditoire Mathias-Mayor – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

9 h: Colloque postgradué du service de rhumatologie, médecine physique et réhabilitation – Professeur J.-M. Dayer: «Qu'y a-t-il de spécifique dans la thérapie par le récepteur antagoniste de l'IL-1?» – Lausanne, hôpital Nestlé, auditoire Louis-Michaud.

10 h-17 h 45: 5^e Rencontre cardiovasculaire de Genolier – «Stress, activités physiques et cœur» – Clinique de Genolier – Renseignements et inscriptions: Centre de réadaptation cardiovasculaire, D^{rs} Vuille ou Bacchiocchi-Suilen, tél. 022 366 92 14, e-mail: rencontres@cdg.ch.

12 h 15-13 h 45: Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA – M^{me} B. Salla et D^r P. Colom: «Ciao: un site Internet pour les jeunes de Suisse romande» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

LUNDI 26 MAI 2003

18 h-19 h: Colloque du département des services de chirurgie et anesthésiologie – D^{resse} M. Ödman: «Traitement du diverticule de Zenker par voie endoscopique» – Lausanne, CHUV, auditoire A. Tissot – Renseignements: Secrétariat du Service de chirurgie, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76, e-mail: madeleine.arslan@chuv.hospvd.ch.

MERCREDI 28 MAI 2003

10 h 30-12 h: Colloque neuropédiatrie-pédopsychiatrie – D^{resse} M. Davidson et D^r L. Junier:

«Pathologies frontières entre neuropédiatrie et pédopsychiatrie» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 3, BH 08 – Renseignements: D^{resse} M. Davidson, tél. 021 314 37 80.

17 h-18 h: **Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie** – Professeur J. Loris, Liège: «Nouveaux développements dans l'analgésie post-opératoire» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospsvd.ch.

LUNDI 2 JUIN 2003

17 h 30: **Rencontre de pathologie chirurgicale** – Dr A. Kayoumi: «Sarcomes rétro-péritonéaux: attitude thérapeutique» – Lausanne, Institut de pathologie, auditoire Spengler – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76, e-mail: madeleine.arslan@chuv.hospsvd.ch.

MERCREDI 4 JUIN 2003

12 h 15-13 h 45: **ARCOS: Rencontre entre médecins intéressés par les soins palliatifs** – Renseignements et inscriptions: M^{me} Ch. Clément, tél. 021 653 45 56, fax 021 651 71 01, e-mail: christine.clement@arcos.vd.ch.

17 h-18 h: **Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie** – Dr K. Dorrington: «Pulmonary liquid balance and blood flow» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospsvd.ch.

JEUDI 5 JUIN 2003

8 h 15: **Colloque du jeudi du département de médecine** – Professeur J. Bogousslavsky: «Cas clinique médecine-neurologie» – Lausanne, CHUV, auditoire Ch. Olivier – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

9 h-12 h: **Les Jeudis de la vaudoise** – formation continue – «Raisonnement clinique» – Lausanne, CHUV, auditoire César-Roux - Renseignements et inscriptions: tél. 021 651 05 05, fax 021 651 05 00, e-mail: formationcontinue@svmed.ch.

14 h-17 h 30: **Symposium Vaud-Genève** – Professeur D. Bailly, Marseille: «Abus de substances à l'adolescence: stratégies de dépistage et d'intervention» – Renseignements: SUPEA, tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospsvd.ch

14 h-15 h 30: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – D^{resse} V. Dolivo et Dr S. Sanchez: «Questions de technique en psychothérapie d'enfants» – Vevey, Service de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, av. Général-Guisan 26 – Renseignements et inscriptions: SPPEA, tél. 021 925 86 46.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – Professeur F. Ansermet et D^{resse} C. Muller Nix: «Traumatisme périnatal et mémoire» – Lausanne, Pédopsychiatrie de liaison, Bâtiment Nestlé, Av. P.-Decker, niveau 5 – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospsvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – Drs J. Laget, M.-H. Dutoit et L. Junier: «La prescription de psychotropes chez l'enfant et l'adolescent» – Lausanne, Consultation du Bugnon, rue du Bugnon 23A – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospsvd.ch.

VENDREDI 6 JUIN 2003

12 h-13 h: **Colloque lausannois d'épidémiologie clinique** – Dr W. McClelland, Atlanta: «Prevalence and outcome of chronic kidney disease in patients with cardio-vascular disease» – Lausanne, CHUV, BH08, salle de séminaire 2 – Renseignements: Dr B. Burnand, tél. 021 314 72 62, e-mail: bernard.burnand@inst.hospsvd.ch.

LUNDI 9 JUIN 2003

17 h 30: **Colloque du service de chirurgie** – Dr L. Portmann: «Métabolisme phosphocalcique dans l'hyperparathyroïdisme primaire: bilan préopératoire et conséquences postopératoires» – Lausanne, CHUV, salle de colloque 325, BH 15 – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76.

MERCREDI 11 JUIN 2003

10 h 30-12 h: **Colloque de neuropédiatrie-pédopsychiatrie** – M^{me} E. Roulet Perez: «Tics et syndrome de Gilles de la Tourette» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 3, BH08 – Renseignements: M^{me} C. Cornaz, tél. 021 314 35 37.

17 h-18 h: **Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie** – Professeur X. Capdevila, Montpellier: «Analgésie par voie régionale en chirurgie orthopédique» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospsvd.ch.

JEUDI 12 JUIN 2003

8 h 15: **Colloque du jeudi du département de médecine** – M. A. Mauron: «Enjeux éthiques de l'assistance au suicide» – Lausanne, CHUV, auditoire Mathias-Mayor – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – M^{me} P. Ernst et co.: «Les activités de prévention de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospsvd.ch.

13 h 30-17 h 45: **11^{es} Rencontres de Rolle** – «Maladies respiratoires: approches non pharmacologiques», en collaboration avec la Ligue pulmonaire vaudoise – Signal de Bougy – Renseignements: Secrétariat médical de l'hôpital de Rolle, tél. 021 822 11 11, fax 021 822 11 03.

14 h-17 h 30: **Formation continue de la division des maladies infectieuses** – Professeur Goossens: «Articulation hospitalière/ambulatoire – Infections à streptocoques du groupe A» – Lausanne, auditoires du CHUV – Renseignements et inscriptions: Dr P. Meylan, tél. 021 314 40 98, e-mail: pascal.meylan@chuv.hospsvd.ch.

VENDREDI 13 ET SAMEDI 14 JUIN 2003

9 h 15-16 h 45: **Séminaire de travail du Centre de recherches familiales et systémiques** – Dr A.-M. Sorrentino: «Handicap et famille» – Neuchâtel, Cerfasy – Renseignements et inscriptions: tél. 032 724 24 72, fax 032 724 22 44, e-mail: cerfasy@cerfasy.ch.

N.B.: Pour toute information supplémentaire concernant l'agenda, vous pouvez consulter notre site dans sa partie membres www.svmed.ch/agenda.

Prochain délai de rédaction pour annoncer les manifestations ayant lieu entre le 9 juin et le 25 juillet 2003: nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos textes avant le 14 avril 2003.

COURRIER DU MEDECIN VAUDOIS

Revue de la
Société vaudoise de médecine

Comité de la SVM

Dr Charles-A. Favrod-Coune, président
Dr Charles-Alexandre Steinhäuslin,
vice-président
Dr Jean-Philippe Grob, secrétaire
Dr Jean-Marc Lambarcy
Dr Philippe Munier
Professeur Alain Pécoud
Dr Bertrand Vuilleumier
Dr Lennart Magnusson

Comité de rédaction du CMV

D^{resse} Jacqueline Caillat
Dr Charles-A. Favrod-Coune
Dr Carlos Lima
Dr Jean-Pierre Randin
Dr Patrick-Olivier Rosset
Dr Louis-Alphonse Crespo
Dr Georges Buchheim

Secrétariat général

P.-A. Repond, secrétaire général
Catherine Borgeaud,
secrétariat de rédaction CMV

Société vaudoise de médecine

Route d'Oron 1, Case postale 76
1010 Lausanne 10
Tél. 021 651 05 05
CCP Lausanne 10-1500-5
Fax 021 651 05 00
E-mail: secgen@svmed.ch
Internet: www.svmed.ch

Fondation pour la garde médicale S.O.S. – Médecin de garde

Tél. 021 213 77 77 (24 heures sur 24)
Abonnements de déviation
et de télécommunications au service
des médecins de la région lausannoise

Administration et rédaction

Case postale 76
1010 Lausanne 10

Régie des annonces

Suisse romande:
inEDIT Publications SA
Chemin des Jordils 40
Case postale 74 – 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95
Fax 021 695 95 51

Réalisation

inEDIT Publications SA

Plus vite au but dans le traitement de la douleur



avec l'acide méfénamique dans sa meilleure forme galénique

Grâce à une technique de formulation innovatrice, l'acide méfénamique contenu dans Spiralgin, plus vite résorbé, est disponible très rapidement pour la lutte contre la douleur.

Pour vos patientes et vos patients, cet atout majeur fait de Spiralgin le champion des antalgiques.

Au prix d'un produit générique.

spiralgin

Acide méfénamique

une longueur d'avance

spirig

Spirig Pharma SA, 4622 Egerkingen

Acide méfénamique: I: douleurs aiguës et chroniques, dysménorrhée primaire, hyperménorrhée fonctionnelle. D: 3 à 4 fois 500 mg par jour (adultes). CI: ulcères gastro-duodénaux, hypersensibilité, troubles de l'hématopoïèse, troubles de la coagulation sanguine, néphrites quelle que soit la gravité de la genèse, indication donnée en cas de fonctions hépatique, rénale et cardiaque diminuées. ES: effets ulcérogènes, rénaux, bronchospastiques et tocolytiques. Pour env. 25% effets secondaires GI. Occasionnellement effets secondaires au niveau du système nerveux central. IA: sous autres antiphlogistiques non-stéroïdiens et/ou glucocorticoïdes ainsi qu'alcool, renforcement des effets secondaires G.I. Anticoagulants oraux. Antidiabétiques oraux. Insuline. Probenécide, sulfinpyrazone (élimination retardée). Liste B. – Pour de plus amples informations, consulter le Compendium Suisse des Médicaments. **Admis par les caisses-maladie**



B L O Q U É ?

Si votre projet d'équipement
médical est bloqué par le manque
de souplesse de votre banquier,
une thérapie efficace s'offre à vous.

Le crédit d'investissement

de la Banque Migros agit
directement là où ça fait mal.

Grâce à son taux particulièrement
avantageux, vous retrouvez
progressivement votre liberté
de mouvement.

5% l'an net

BANQUEMIGROS

Vous pouvez aussi échanger votre crédit actuel contre un crédit plus économique de la Banque Migros, sans aucuns frais de dossier. Appuyez fermement sur le **021 321 11 11**.
Vous verrez, ça va vous soulager !